



Mairie de Varaville – 2 avenue du Grand Hôtel – 14390 Varaville  
Tél. 02 31 91 04 74 – Mail : [mairie.varaville@orange.fr](mailto:mairie.varaville@orange.fr) – [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr)

Patrick Thibout, maire de Varaville, et le conseil municipal  
vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.  
Santé et bonheur pour vous et vos proches.

## INFOS UTILES

**MAIRIE :** Tél. 02 31 91 07 74

→ Le secrétariat est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12 h, et le mercredi après-midi de 14h à 17h.

**VARAVILLE INFOS / AGENCE POSTALE :** Tél. 02 31 24 73 83

→ Horaires : le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h30,  
le mardi et le vendredi de 13h30 à 17h

## AGENDA

**PROCHAINES PERMANENCES DE LA MAIRIE :**

- **Le Hôme :** les samedis 7 janvier, 4 février et 4 mars de 10h à 12h  
- **Et sur rendez-vous au 02 31 91 04 74**

**DU 6 FÉVRIER AU 3 MARS :** Tél. 02 31 91 03 27

Exposition « La marmotte s'expose » → Bibliothèque

**MERCREDI 22 FÉVRIER :** Tél. 02 31 91 03 27

Contes et raconte-moi une histoire → 15h – Bibliothèque

## VIE CULTURELLE

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :** Tél. 02 31 91 03 27

→ Horaires : le lundi et le mercredi de 14h à 17h,  
le vendredi de 10h à 12h

Inscription et prêt de livres gratuits

**Lecture de contes, fables et autres petites histoires pour les enfants le mercredi 22 février 2023 (15h-16h, goûter offert)**

**Site internet : [varaville.bibli.fr](http://varaville.bibli.fr)**

**COMMISSION HISTOIRE ET PATRIMOINE :**

Pour faire suite au circuit des lutrins du patrimoine nous racontant « Varaville au fil du temps », un deuxième circuit touristique intitulé « Les flâneries du Hôme » verra le jour au printemps. Il vous fera découvrir Varaville au travers de trente de ses plus emblématiques villas.

L'exposition de cartes postales anciennes de Varaville a rencontré un vif succès avec plus de mille entrées. Sur la base de cette exposition, un livre est en cours d'édition. Il sera mis en vente en librairie en mai-juin 2023. Vous pouvez dès à présent le réserver avec une réduction au moyen du dépliant joint également disponible à Varaville Infos.

**CONCOURS DE LITTÉRATURE CALVA :**

Les écrivains ont jusqu'au 31 mai 2023 pour envoyer leurs nouvelles (règlement sur [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr), rubrique « Culture, sports et loisirs »). Les membres du jury liront ensuite les textes reçus et établiront un palmarès. Le verdict sera rendu à l'automne lors d'une animation littéraire.

## ACTIVITÉS SPORTIVES

**PONEY-CLUB :** Tél. 06 58 77 81 41 → Vacances : du lundi au samedi / Le reste de l'année : les mercredis, samedis et dimanches matin

Balades, cours à l'heure et stages tous niveaux (dès 2 ans) encadrés par des moniteurs diplômés

Tarifs préférentiels pour les enfants de Varaville

**GOLF 18 TROUS :** Tél. 02 31 91 25 56 → Ouvert toute l'année

Pendant les vacances scolaires : stages enfants du lundi au vendredi (débutant 2h/jour, perfectionnement 3h/jour)

Toute l'année : cours particuliers et collectifs pour joueurs débutants et confirmés

École de golf : baby golf, loisir à partir de 6 ans, pré-compétition et compétition (tél. 02 31 91 70 53)

## TRAVAUX ET PROJETS

**SÉCURISATION DES TRAVERSÉES PRINCIPALES DE VARAVILLE (D27, D514, C3) :** Plusieurs aménagements seront réalisés au premier semestre 2023 : bandes en résine gravillonnée, passages surélevés, panneaux lumineux... Les premiers travaux sont prévus début 2023.

**CARREFOUR GIRATOIRE AU BOURG :** Les travaux du giratoire au bourg sont programmés début septembre 2023. Situé à l'intersection de la route de Caen (D513) et de la rue de Libération (D27), il permettra de fluidifier le trafic routier important à cet endroit de la commune et de sécuriser le passage des piétons.

**PARKING DU CENTRE MÉDICAL :** Le projet d'aménagement d'un parking végétalisé est à l'étude.

# INFOS PRATIQUES

**NOUVEAU COMMERCE** : Début octobre 2022, changement de propriétaire : Maison Chaudemanche, boulangerie-pâtisserie-chocolaterie. L'établissement est ouvert toute l'année du mardi au dimanche inclus de 7h à 19h30, y compris pendant les fêtes et les vacances scolaires.

Maison Chaudemanche : 30 avenue Président René Coty, tél. 09 87 72 59 07.



**NOUVEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC** : Par souci d'économie d'énergie, nous vous informons que l'éclairage des voies publiques sera désormais éteint de 21h à 6h30 de décembre à fin mars.

Aussi, nous avons pris la décision de réduire le nombre des illuminations de Noël dans la commune.

**PLAN LOCAL D'URBANISME** : L'arrêt-projet a été pris lors du conseil municipal du 24 novembre 2022. La concertation publique en présence du commissaire-enquêteur aura lieu au printemps 2023. À cette occasion, vous pourrez venir consulter les documents et faire des observations.

**DOCUMENTS D'URBANISME** : Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété (clôture, portail, appentis, ravalement, fenêtre, abri de jardin, etc.) doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Pour toute nouvelle construction, un permis de construire est obligatoire.

**Il est parfois difficile de déterminer la déclaration nécessaire ; n'hésitez pas à contacter la mairie.**

**Vous pouvez faire votre déclaration sur Internet : <https://urba.ncpa.fr/NetADS/sve/CCED14>.**

**OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »** : Pendant votre absence, la police municipale se propose de surveiller gratuitement votre domicile. Le formulaire à remplir est disponible sur [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr) (rubrique « Mon quotidien ») ou au bureau de la police municipale.

**HÉBERGEURS** : Vous louez votre appartement ou votre maison ? N'oubliez pas de faire votre déclaration, depuis chez vous, en cinq minutes. **Rendez-vous sur [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr).**

**RECENSEMENT CITOYEN** : Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement, document obligatoire lors de certaines démarches. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la Journée défense et citoyenneté. Pour vous faire recenser, vous devez aller à la mairie de votre domicile avec les documents suivants : la carte nationale d'identité ou le passeport (de la personne qui se fait recenser), le livret de famille à jour et un justificatif de domicile récent.

**TAILLE DES HAIES / JARDINAGE / BRICOLAGE** :

Selon l'Article 671 du Code civil, la végétation (arbres, arbustes et arbrisseaux) doit être taillée à **2 mètres de hauteur au maximum** et **ne doit pas empiéter sur la voie publique** (trottoirs, routes, etc.).

Rappel de l'Arrêté municipal n°21-2014 de lutte contre les bruits : les travaux bruyants de bricolage et de jardinage sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Seules les tondeuses sont autorisées **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**.

**CHIENS** : Pour la sécurité de chacun, les chiens doivent être tenus en laisse **sur tout le domaine public de Varaville** (trottoirs, chemins, plage, etc. ; Arrêté municipal n°52-2021 du 17 décembre 2021). Les déjections canines doivent être ramassées (135€ d'amende) ; des sacs gratuits prévus à cet effet sont disponibles à plusieurs endroits de la commune.

Si vous trouvez un chien ou un chat errant dans la commune, contactez l'association « SOS Chiens et Chats 14160 » au 02 31 43 90 42.

## DÉCHETS

**RAMASSAGE EN PORTE À PORTE** :

- **Ordures ménagères** : le lundi et le vendredi au Hôme, le mardi au bourg

- **Sacs jaunes** : le lundi (sacs disponibles en mairie)

- **Déchets verts** : **plus de ramassage à partir de 2023**

- **Encombrants** : **sur rendez-vous (tél. 07 65 69 95 02)**

- **Sapins de Noël** : à déposer jusqu'au 15 janvier 2023 dans l'un des quatre emplacements prévus à cet effet

(parking du centre médical, parking du poste de secours n°3, point d'apport occasionnel du Hôme, parking de l'église au bourg)



**La collecte étant effectuée tôt le matin, les sacs peuvent être sortis la veille à partir de 19h.**

**Rappel : il est interdit de déposer des encombrants et des déchets verts dans les aires de regroupement des déchets, sous peine d'une amende pouvant aller de 135€ à 1500€.**

Si vous êtes absents les jours de collecte hebdomadaire, vous pouvez déposer à **titre exceptionnel** vos sacs d'ordures ménagères et vos sacs jaunes tous les jours de 8h à 18h dans les conteneurs situés à l'entrée du point d'apport occasionnel du Hôme (avenue Général Leclerc) entre les deux portails **ou à celui du bourg (rue de la Libération) aménagé récemment**. Nous vous rappelons que vous devez désormais aller déposer vos déchets verts à l'une des trois déchèteries intercommunales : Périers-en-Auge, Merville-Franceville-Plage, Bréville-les-Monts.

**Déchèterie de Périers-en-Auge** : - Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-17h / - Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30 / - Dimanche : 9h30-12h

**Retrouvez les informations de la commune sur [www.varaville.fr](http://www.varaville.fr) : actualités, agenda, publications...**